

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 131

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le DOUZE DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Patricia MACQ-REMIENS présente pour l'ensemble des projets de délibérations présenté à l'exclusion des délibérations 32 / 33 / 34 pour lesquelles pouvoir a été donné à Yves ZUMSTEIN

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

André PIEGAY (à Pascaline MATAGNE)

Sophie CORDIER (à Denis DEJARDIN)

Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI

Francis TRINCARETTO (absent pour les questions n° 32/33/34)

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N° 10 : Soixantième anniversaire du jumelage - Ratingen

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L1115-1 relatif à la soutenance ou à la mise en œuvre de toute action internationale annuelle ou

pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire, par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ce, en respect des engagements internationaux de la France.

Vu la délibération n° 203 du 30 août 1958 par laquelle le Conseil Municipal a décidé le jumelage entre Maubeuge et Ratingen,

Vu la délibération n°2 du 6 avril 2014 portant délégations à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal - Articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, dernièrement modifiée par la délibération n°1 du 28 février 2017,

Considérant qu'en 2018 le jumelage entre Maubeuge et Ratingen fêtera ses soixante ans.

Considérant que le soixantième anniversaire est l'occasion de permettre à la ville de Maubeuge d'accompagner la reconnaissance d'une coopération, de solidarités internationales et de mise en valeur de son patrimoine festif, populaire et territorial,

Considérant que le renforcement des relations avec la Ville de Ratingen contribue pleinement à une meilleure connaissance des populations réciproque et participe au développement pacifique de l'Europe et des relations internationales,

Considérant que le jumelage avec Ratingen apportera des opportunités aux habitants de Maubeuge dans tous les domaines qu'ils soient culturels, sportifs, économiques, scolaires, universitaires, touristiques suscitant ainsi l'ouverture d'esprit et au monde des différentes générations, par le biais de projets municipaux, associatifs ou privés,

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- célébrer le 60^{ème} anniversaire de jumelage en invitant le Maire de Ratingen à renouveler le pacte d'amitié entre nos deux villes, le 21 septembre 2018,
- engager toute démarche de conventionnement, de demande de subvention et de soutien financier auprès de partenaires et à signer tous les documents afférents.
- inscrire les crédits afférents au chapitre 65.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à :

- **célébrer** le 60^{ème} anniversaire de jumelage en invitant le Maire de Ratingen à renouveler le pacte d'amitié entre nos deux villes, le 21 septembre 2018,
- **engager** toute démarche de conventionnement, de demande de subvention et de soutien financier auprès de partenaires et à signer tous les documents afférents.
- **inscrire** les crédits afférents au chapitre 65.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

